

LA FORMATION des ARBITRES

Arbitre

Il faut :

- Être licencié F.F.T.T.
- Participer à une session Arb. Et obtenir au moins 22 points à l'U.V.1
- Passer une épreuve pratique (U.V.2) et obtenir au moins 15 points
- Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V.1 qu'une fois par saison.

Arbitre National

A.N.

Pour s'inscrire à une session, il faut :

- Être arbitre depuis 2 saisons
- Fournir une fiche d'activité de 8 prestations de 8 parties (dont au minimum 8 doubles) (niveau régional minimum) avant de s'inscrire à l'examen. SESSION de préparation et de sélection avec test écrit et pratique en compétition.

SESSION EN 3 PARTIES :

- Débats, informations et U.V.1 (30 questions en 35 minutes sur 40 points).
- Perfectionnement pratique
- U.V.2 Pratique sur 40 points.

POUR ETRE PROPOSE A.N.

- Il faut obtenir 70 points sur 80, dont 35 minimum à l'U.V.2 et n'avoir pas moins de 30 points à l'U.V.1.

On ne peut passer l'examen que deux fois et pas 2 années consécutives.

Arbitre International

A.I.

POUR ETRE RETENU, il faut :

- Être A.N. depuis 3 saisons et J.A.1
- Avoir une grande activité,
- Participer à une session de qualification,
- Être noté « A »

VOUS SEREZ CONVOQUE à l'examen de l'I.T.T.F (U.V. écrite)

Juge Arbitre par équipes

J.A.1

Il faut être Arbitre ou en formation (pas de grade officiel sans être préalablement nommé Arbitre).

Connaître parfaitement les textes de la F.F.T.T. et plus particulièrement le règlement du championnat de France par équipes.

Participer à la session, passer les 2 U.V. écrites (U.V.1 – 34/40) (U.V.2 – 30/40).

Passer l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V.1 qu'une fois par saison.

Juge Arbitre Critérium Fédéral

J.A.2

Être Arbitre ou en formation (identique J.A.1).

Préparer la session en lisant le module reçu et effectuer les exercices envoyés puis :

- Suivre la session ,
- Passer l'U.V.1 sur place et obtenir un total supérieur ou égal à 150 points sur 200.
- Passer l'U.V. pratique.

Le bénéfice de l'U.V. théorique, n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Juge Arbitre Épreuves Régionales

J.A.3

Être J.A.2

Préparer la session (identique J.A.2)

- Participer à la session,
- Renvoyer le dossier U.V.1 dans le délai imparti, et obtenir 170 points sur 200.
- Passer l'U.V.2 pratique sur une épreuve à plusieurs tableaux, obtenir 15/20

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Juge Arbitre National

J.A.N.

Être J.A.3 + J.A.I depuis au moins 2 ans ou s'être recyclé depuis moins de 3 ans.

- Préparer la session en lisant les documents et en effectuant les exercices envoyés.
- Participer à une session de formation J.A.N..
- Obtenir à l'U.V. 1. Une note supérieure ou égale à 255 points sur 300.

PASSAGE U.V.2 PRATIQUE :

- Être Directeur d'épreuves d'une compétition, nationale.
- Être Directeur des Arbitres d'une compétition nationale.
- Être J.A. d'une épreuve nationale sous les directives et la collaboration d'un J.A.N.

FORMATEUR :

On ne peut passer l'examen que deux fois et pas deux années consécutives. D'autre part, le candidat devra justifier d'une activité (tour de N3 du critérium fédéral) pour pouvoir se présenter la 2^{ème} fois.

Juge Arbitre International

J.A.I

Suivant les directives de l'I.T.T.F.

- Être J.A.N – Cotation « A » depuis 1 an
- Être A.I. depuis au moins 2 ans.

CAPACITE – FONCTIONS – OBLIGATIONS

Arbitre

Connaître et appliquer parfaitement les règles de jeu.

- Activité / saison : 4 prestations de 6 parties, recyclage tous les 3 ans; l'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

Arbitre National **A.N.**

Connaître parfaitement les règles de jeu et des épreuves, les appliquer selon le niveau et le contexte.

- Informer son entourage de l'évolution des règles, inciter les personnes à arbitrer, arbitrer à tous les niveaux et se mettre à la disposition des Juges Arbitres.
- Activité / saison : 4 prestations de 8 parties, l'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

Classification après supervision :

- « **A** » Très bon Arbitre
- « **B** » Bon Arbitre
- « **C** » Doit se recycler avant nomination au niveau national.

Juge Arbitre par équipes **J.A.1**

(Être au minimum arbitre) Connaître les textes fédéraux et surtout les championnats par équipes.

- Diriger les rencontres de championnat de France par équipes de tous les niveaux.
- Activité / saison : 3 actions sur convocation (+arbitre). Inactivité : idem Arbitre.

Juges Arbitre compétitions individuelles **J.A.2**

(Être arbitre) Connaître les textes fédéraux et surtout les épreuves individuelles, savoir appliquer le module J.A.

- Juge Arbitre dans les journées du critérium et dans les épreuves individuelles au niveau Départemental et Régional.
- Activité / saison : 1 épreuve à la table (+arbitre). Inactivité, idem Arbitre.

Juge Arbitre de tournois **J.A.3**

(Être J.A.2) Connaître tous les règlements sportifs et savoir les appliquer.

- Diriger toutes les épreuves régionales ainsi que le critérium fédéral au niveau Nationale 3.
- Activité / saison : idem J.A.2

Juge Arbitre National **J.A.N.**

(Être J.A.3 et J.A.1) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Être classé, suite aux recyclages:
 - « **A** » Juge Arbitre de toutes épreuves nationales.
 - « **B** » Juges Arbitre épreuve 2^{ème} catégorie ou table de « A ».
 - « **C** » Ne sera pas utilisé dans la table de « B ».
 - « **D** » ne sera pas utilisé par la C.F.A.
 - « **E** » Non recyclé, ne sera plus convoqué sans un recyclage réussi.
- Diriger les épreuves de tous les niveaux en coordonnant la table, en ayant les relations nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve.
- Activité / saison : 2 actions par saison en juge arbitre ou table dont 1 au niveau national toutes les 2 saisons.

Recyclage et inactivité : décision C.F.A

Les arbitres nationaux classés en catégorie « C » devront passer par le recyclage positif pour être désignés sur des épreuves nationales.

Les juges arbitres nationaux classés en « C » ou en « D » devront passer par recyclage positif pour être désignés sur des épreuves nationales.

Les cadres nationaux en inactivité durant trois saisons consécutives ou non licenciés devront passer un recyclage positif pour être nommés sur des épreuves nationales.